

Drogue et voyance au procès de deux gros trafiquants guinéens

> Genève
Les prévenus sont jugés en criminel pour avoir organisé l'importation massive de cocaïne

> Le duo tente de minimiser son rôle

Devant la justice

Fati Mansour

Mario, de son surnom de grossiste en cocaïne, n'en mène pas large. Malgré les pouvoirs d'une fidèle voyante, censés lui éviter de sérieux ennuis, ce trafiquant de haut vol a fini sur le banc du Tribunal criminel de Genève. «Je demande profondément pardon à toute la société suisse», a déclaré le prévenu au premier jour de son procès. Non sans verser quelques larmes pour avoir gâché sa vie et accessoirement mis en danger celle des autres en organisant, selon l'accusation, l'importation d'environ 25 kilos de drogue. A ses côtés, Braima, le comparse, conteste avoir l'envergure d'un gros bonnet.

Les deux prévenus ont vu le jour

en Guinée-Bissau. Pour Mario, c'était il y a 38 ans. «On était beaucoup. Mon père a eu 40 enfants», explique-t-il. Lui-même en a deux au pays et il en fera deux autres en Espagne. En 1999, l'intéressé vient une première fois en Suisse pour demander l'asile. «Je suis resté trois mois mais je n'ai pas supporté le froid.»

De retour dans la péninsule Ibérique, Mario, couturier à l'origine, travaille dans un magasin de surf, comme moniteur de musculation et dans des bars. Pincé deux fois avec du haschisch, il est condamné à 3 et 4 ans de prison mais ses peines sont substituées en formation commerciale. Il apprendra vite. A nouveau sur les bords du Léman en 2012, pour échapper à la crise, il lance une entreprise autrement plus juteuse.

Braima, 32 ans, a quitté sa terre natale pour le Portugal alors qu'il était encore enfant. Apprenti dans le bâtiment, père de trois garçons, il gagne aussi la Suisse dans l'espoir d'améliorer son train de vie. «Des amis m'ont conseillé de demander l'asile». Attribué au canton de Zurich, il préfère Genève où il se fait pincer avec de la cocaïne. Condamné à une peine avec sursis, il repart en Afrique avant de revenir, lui aussi, en 2012.

C'est durant cette même année que la police genevoise commence

à s'intéresser à une galaxie opérant entre le Portugal, la Suisse et le Brésil. Nom de code: «Opération Litos». La brigade des stupéfiants place toute une série de personnes sous écoute téléphonique et procède à une quinzaine d'arrestations.

Un certain Jeff, qui a accueilli Mario à son domicile de Begnins (VD) avant de se brouiller avec lui, échappe toutefois aux mailles du filet. L'avis de recherche lancé par le Ministère public ne donne rien. Il

«Le fournisseur n'aimait pas communiquer en créole. Et j'étais le seul à parler mandingue»

est aujourd'hui présumé mort, précise simplement l'acte d'accusation de la procureure Gaëlle Van Hove.

Le dossier sera finalement saucissonné en plusieurs procédures. Les mules sont jugées séparément. Parmi ces transporteurs, qui ont soit porté des valises, soit ingéré des quantités phénoménales de boulettes, figure un sexagénaire au chômage et édenti, qui vivait avec 150 euros par mois au Portugal. Ce voyage lui coûtera une peine de

3 ans de prison avec sursis partiel mais il repartira au moins avec un dentier. Quant au grand fournisseur de cocaïne, interrogé dans sa cellule brésilienne en commission rogatoire par les inspecteurs genevois, il fait l'objet d'une demande d'extradition restée sans nouvelles.

Considérés ici comme les protagonistes les plus importants de ce réseau, ceux qui recrutèrent les mules, les instruisaient, leur fournissaient argent et billets, les logeaient à leur arrivée et qui venaient ensuite la drogue ainsi acheminée à des demi-grossistes (10 des 25 kilos sont effectivement arrivés à Genève), Mario et Braima, défendus par Mes Jérôme Picot et Magali Buser, ont été renvoyés devant le tribunal criminel. Là où le Ministère public entend requérir des peines de plus de 10 ans.

Mario, longtemps écouté, suivi et arrêté en flagrant délit le 10 mars 2013 – la voyante ne lui avait pas déconseillé de sortir ce jour-là –, regrette beaucoup mais attribue le mauvais rôle principal à Jeff le mort. Comment se fait-il que c'est lui qu'on entend passer commande au Brésil? «Le fournisseur n'aimait pas communiquer en créole. Et j'étais le seul à parler la langue mandingue», explique le prévenu. Les juges ont jusqu'à la fin de la semaine pour décortiquer cette toile guinéenne.

Un libraire genevois lance le label «zéro MCG»

> Municipales Le commerçant s'indigne de l'absence de réactions face aux affiches du parti

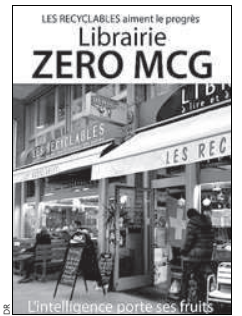
Olivier Francey

Fondateur et patron de la librairie Les Recyclables, Frederik Sjollemma a décidé de ne pas rester muet face à la campagne d'affichage du Mouvement Citoyens genevois (MCG) dans les rues d'Onex (LT du 25.02.2015). Le commerçant carougeois – qui dit avoir «haluciné» à la seule vision du slogan du parti contestataire («Onex, prêt de progrès, commune zéro frontalière») – a répliqué mardi, en apposant sa propre affiche détournée sur la devanture de son magasin.

«Années sombres»

Au-delà de la teneur du message délivré par le MCG («qui rappelle des années sombres»), le libraire s'étonne toujours de l'absence de réactions dans les partis politiques et la société civile. Il y a cinq ou dix ans, ce genre de visuel aurait suscité un tollé. Aujourd'hui, personne ne semble s'en offusquer, regrette Frederik Sjollemma, prêt à lancer son propre autocollant «ici, personne ne vote MCG», en référence à celui qui voudrait imposer le parti aux commerçants qui n'emploient pas ou peu de personnel frontalier.

Dans les rues d'Onex, les affiches d'Eric Stauffer, candidat sortant à la mairie, ont également alimenté une nouvelle contre-at-



L'affiche persifleuse sur la vitrine de la librairie Les Recyclables.

taque d'un escadron de militants du parti SolidaritéS qui les ont recouvertes de leur propre tract. Le conseiller administratif ainsi que le MCG ont tous deux déposé une plainte pénale contre le parti d'extrême gauche et contre inconnu pour dommages à la propriété. «Nous respectons les opinions divergentes, mais pas de cette façon», commente Eric Stauffer, qui précise avoir investi une «vingtaine de milliers de francs sur les 70 000 francs» qu'a coûté la campagne d'affichage de son parti.

Regard

L'affaire Monnard, miroir de La Chaux-de-Fonds



Serge Jubin

Ce 11 mars, Pierre-André Monnard fête ses 58 ans, l'âge de la préretraite. En arrêt maladie depuis douze jours à la suite de sa mise au pilori pour ne pas avoir informé ses collègues du recul des rentrées fiscales et avoir comptabilisé à double l'impôt sur la fortune, l'élu PLR de La Chaux-de-Fonds devrait siéger, ce mercredi, avec l'exécutif. Il réfutera les accusations portées contre lui.

Peut-être annoncera-t-il une démission réclamée unanimement. Ainsi prendrait fin, immédiatement, dans dix jours (le PLR neuchâtelois désigne ses candidats aux élections fédérales le 21 mars et tout indique qu'il ne

voudra plus de Pierre-André Monnard) ou dans quelques mois, la carrière d'un *nobody* politique, deuxième viennent-ensuite lors de son élection en 2008.

L'affaire ternit encore un peu plus l'image d'institutions neuchâteloises à la peine avec les affaires Garbani, Hainard, Legrix, Perrin, Béguélin et les renvois de ministres. Y aurait-il une malédiction politique neuchâteloise?

Certainement pas. Il suffit de voir l'action et la détermination du nouveau gouvernement cantonal. Avec ses leaders Laurent Kurth et Jean-Nat Karakash, il redonne ses lettres de noblesse à l'action publique décidée et courageuse.

Tout le contraire de l'exécutif de La Chaux-de-Fonds, troisième ville de Suisse romande avec 39 000 habitants. Le siècle de domination de la gauche a généré des clans, des accointances, du conservatisme, de la jalousie. On pleure la perte d'acquis et on se chamaille plus qu'on imagine un avenir à la ville.

Loin des figures charismatiques qu'étaient Francis Matthey, Charles Augsburg, Didier Berberat ou Laurent Kurth, le personnel politique actuel manque d'envergure et se regarde en chiens de faïence.

L'exécutif chaux-de-fonnier s'est enroulé dans l'affaire Legrix. Depuis lors, il a fonctionné, mais pas gouverné. Il aurait fallu une introspection, il n'y a eu que rancœur et frustration.

Faire porter le chapeau au seul Pierre-André Monnard, c'est faire peu de cas de la collégialité et de la coresponsabilité. Les quatre autres élus professionnels (la Verte Nathalie Schallenberg, le socialiste Théo Huguéin-Élie, le popiste Jean-Pierre Veya et l'UDC Jean-Charles Legrix) sont eux aussi emportés par la débâcle. Comment le méticuleux comptable Jean-Charles Legrix, qui aultimement jusqu'au dernier centime les comptes de la ville lorsqu'il siégeait au législatif – c'était à son honneur –, ne s'est-il pas inquiété

de ne plus recevoir les tableaux de bord financiers trimestriels?

Pierre-André Monnard est fébrile, peine à donner le change, ses efforts sont souvent maladroits pour être à la hauteur. Il est parfois absent pour se reposer. Il se donne de la peine et en a. Comment un collègue professionnel, appuyé par une administration, n'a-t-il pas vu venir la catastrophe?

L'incapacité à prendre du recul et de la hauteur dans le dossier hospitalier est symptomatique. Les magistrats professionnels ont crié avec les loups, sans vouloir comprendre que la politique hospitalière suisse a changé et qu'il est préférable de se profiler dans la réadaptation plutôt que de réclamer une maternité.

Comme l'a fait le corps électoral cantonal en mai 2013 en changeant l'entier du Conseil d'Etat, celui de La Chaux-de-Fonds pourrait aussi donner un grand coup de balai lors des élections du printemps 2016.

Les sénateurs acceptent le compromis de Vera Weber

> Résidences secondaires Loi quasi sous toit

Après le Conseil national la semaine dernière, le Conseil des Etats s'est rangé à la raison. Afin d'éviter un référendum sur la loi sur les résidences secondaires et de mettre fin à des années d'incertitudes pour les régions touristiques, il a approuvé le compromis signé entre Vera Weber, présidente d'Helvetia Nostra, et les chefs de groupe PLR et UDC. Même une partie du PDC rejoint la majorité. Quelques divergences subsistent mais elles ne devraient pas empêcher de clore ce dossier durant cette session.

Les sénateurs acceptent ainsi de biffer la possibilité de construire des logements mis en location sur des plateformes internet de type Airbnb. Les hôtels de plus de vingt-cinq ans pourront être transformés pour moitié en résidences secondaires s'ils ne sont plus rentables. Enfin, la transformation de bâtiments protégés ou caractéristiques du site sera

autorisée. Les propositions de René Imoberdorf (PDC/VS) pour assouplir le compromis ont été rejetées.

Agrandissements litigieux

Le Conseil des Etats a également rejoint le Conseil national sur un autre point. Les logements construits avant l'acceptation de l'initiative en mars 2012 pourront être agrandis à hauteur de 30%. Didier Berberat (PS/NE) a tenté d'en rester à un agrandissement de 30 m². En vain. La conseillère fédérale Doris Leuthard a averti que cette souplesse accordée aux propriétaires était contraire à la Constitution. L'initiative stipule en effet que les résidences secondaires constituent au maximum 20% du parc des logements et de la surface brute au sol habitable de chaque commune. Les tribunaux devront probablement trancher cette question.

Magalie Goumaz BERNE

Psychodrame lémanique à Berne

> Péréquation Un succès et un autogoal pour Vaud et Genève

Les cantons riches, et parmi eux Genève et Vaud, ont gagné une manche mardi au Conseil national. La Chambre du peuple a suivi le Conseil fédéral et accordé aux cantons donateurs un «rabais» sur la facture de la péréquation financière (RPT). La somme dont ils doivent s'acquitter diminuera de 134 millions de francs (sur 1,5 milliard) pour les quatre prochaines années. Economie pour Genève: 30 millions. Pour Vaud: 7 millions.

Zizanies en milieu urbain

La Confédération diminuera sa propre contribution de 196 millions (sur 2 milliards de francs). En revanche, le Conseil national n'a pas voulu que ces 196 millions non versés par la Confédération soient réaffectés à la compensation des «charges socio-démographiques»,

ce dont profiteraient les cantons urbains (GE, VD, ZH et BS), qui en ont fait une revendication prioritaire. «On ne peut pas tout avoir», a estimé en substance le Conseil national.

Mais cette seconde décision n'a été prise qu'à une seule voix de majorité, ce qui a enflammé les esprits. Les représentants des cantons urbains dénoncent les absents dans leurs rangs. Chez les Genevois, les couteaux sont tirés. Le PLR Christian Füscher s'en prend à ses collègues Carlo Sommaruga (PS) et Yves Nidegger (UDC): «Occupés à parader, ils ont perdu 60 millions de francs au canton de Genève», s'indigne-t-il dans un communiqué. Le premier visé participait à une rencontre avec la délégation palestinienne, le second tenait conférence de presse avec Christoph Blocher.

Entre Vaudois, l'agressivité semble d'abord moindre. Jusqu'à ce que le socialiste Jean Christophe Schwaab s'en prenne à son tour à deux UDC, Guy Parmelin et Pierre-François Veillon, qui étaient dans la salle mais ont voté «contre les intérêts du canton». Le PDC Jacques Neyrinck a de la chance: son absence passe inaperçue. Le conseiller d'Etat Pascal Broulis, qui n'est pas élu à Berne, se tenait, lui, dans la salle des pas perdus. Assimilée à du lobbyisme inopportuniste le jour du vote, sa présence met en colère Christian Levrat, président du PSS.

Les cantons bénéficiaires de la RPT, dont les subsides ont été revus à la baisse, sont les perdants du jour. La cause retourne cette semaine aux Etats, qui se sont prononcés nettement en décembre pour le statu quo. **Yelmarc Roulet**

Voile à l'école, argument électoral

> Valais Le PDC propose d'interdire la voile, l'UDC veut des «têtes nues»

Le PDC valaisain veut couper l'herbe sous le pied de l'UDC. Mardi matin, le parlement valaisan a accepté par 90 voix la motion proposée par deux PDC sur le port du voile à l'école.

Alors que l'UDC venait de lancer une initiative populaire «pour des têtes nues dans les écoles», le PDC dit viser une «solution pragmatique». «Sous prétexte d'une soi-disant «islamisation rampante» de notre société, des propositions dogmatiques nous amèneraient à bafouer les fondements de notre Etat de droit en permettant une atteinte massive et disproportionnée à l'une de nos libertés fondamentales, la liberté religieuse», critique-t-il dans sa motion. Quelques lignes plus loin, il admet pourtant: «Il n'est pas acceptable que le port du voile com-

promette l'intégration de l'enfant ou que ce symbole soit utilisé à des fins de provocation, de prosélytisme ou de propagande. Dans ces cas particuliers, des mesures doivent pouvoir être prises par les directeurs d'école, allant, en dernier ressort, jusqu'à une interdiction.»

«Brèches légales»

Pour le PDC valaisain, tout l'enjeu de cette motion est de montrer qu'il répond aux préoccupations de son électeur, largement courtisé par l'UDC, sans commettre les excès de son rival. En mars 2014, ce dernier avait déjà présenté une motion «pour des élèves têtes nues dans les écoles valaisannes», refusée par 63 voix contre 56. Le texte avait remporté l'adhésion d'une partie du PDC. La voie médiane proposée mardi remporte,

elle, une large majorité. «Ce texte ne sert à rien», critique Jérôme Desmeules, coprésident de l'UDC Valais romand. «Le Tribunal fédéral a estimé dans un arrêt récent que sans base légale, un directeur d'école ne peut pas interdire le port du voile.» Reste que la motion PDC et l'initiative UDC demandent toutes deux à l'exécutif cantonal de proposer des bases législatives pour rendre cette interdiction possible. «Le problème de cette proposition, c'est qu'elle demande la possibilité d'interdire certains voiles mais pas tous. C'est la porte ouverte à des brèches légales et à une certaine discrimination. Alors que nous proposons des têtes nues dans les écoles, quels que soient les couvre-chefs», réplique Jérôme Desmeules.

Marie Parvex